

Club PLUI Basse-Normandie du 2 juillet 2015

Localisation des activités économiques dans la ville et le bourg DREAL Pays de la Loire

DDTM 14



SOMMAIRE

- Problématique de l'étude
- Critères de localisation urbaine des activités économiques
- Avantages de la collectivité pour maintenir une offre en tissu urbain
- Leviers de la collectivité pour maintenir une offre en tissu urbain
- Point sur la réalisation d'un observatoire des zones d'activités économiques dans le Calvados

Problématique de l'étude

- Diffusion de l'étude à l'automne
- Constat : atténuation de la pertinence du modèle des zones d'activités périphériques en raison de :
 - Consommation importante de terres agricoles et naturelles
 - Réponse standardisée face à des besoins différenciés des entreprises
 - Affaiblissement des centralités urbaines au profit de la périphérie
 - Atteinte à la qualité des paysages
- Evolution souhaitable : proposer une offre foncière et immobilière en tissu urbain, complémentaire à l'offre en zones d'activités économiques périphériques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Critères de localisation urbaine des activités économiques

- Connectivité
- Visibilité commerciale et économies liées à la proximité
- Capacités à recruter ou fidéliser le personnel
- Frais immobiliers limités
- Conditions d'implantation facile et rapide
- Facilités de fonctionnement au quotidien
- Capacités pour répondre aux évolutions conjoncturelles ou structurelles de l'activité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Avantages pour la collectivité d'une offre économique en tissu urbain

- Revitaliser les bourgs et les villes
- Mutualiser les services collectifs
- Soutenir les entreprises implantées en tissu urbain
- Assurer la sécurité urbaine
- Limiter la dépendance à l'automobile
- Faciliter la reconquête des friches industrielles
- Occuper dans le bourg des surfaces non disponibles pour l'habitat

Leviers de la collectivité pour maintenir une offre en tissu urbain

- Accompagner les entreprises dans leur développement
- Soutenir les entreprises dans leur fonctionnement quotidien
- Se donner la possibilité de gérer les valeurs foncières (DPU)
- Conserver la vocation économique des friches (PLUI)
- Proposer une offre attractive pour les entreprises dans les nouvelles opérations d'aménagement (PLUI)
- Limiter le foncier à vocation économique périphérique (PLUI)



Point sur la réalisation d'un observatoire des zones d'activités économiques dans le Calvados



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

